

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

2ÈME VOLUME NOVEMBRE 1896 11ÈME LIVRAISON

LA VISITATION DE CHAMPLAIN

La paroisse de Champlain fut à l'origine sous le patronage de Notre-Dame de la Présentation. L'acquisition par la fabrique d'une peinture représentant la visite de la sainte Vierge à sainte Elisabeth, sa cousine, ne fut probablement pas étrangère à ce changement de dédicace.

Une maison ordinaire recouverte en chaume fut la première chapelle de Champlain. On la remplaça en 1700 par une petite chapelle en pierre qui servit au culte plus d'un siècle. En 1807, cette deuxième chapelle fut remplacée par une église en pierre construite cette fois une demi-lieue plus haut que les deux précédentes. Enfin, l'augmentation de la population força la fabrique de Champlain, en 1879, à reconstruire un nouveau temple. C'est l'église actuelle.

Les curés qui ont successivement administré Champlain sont MM. François Dupré, 1679-1687 ; Benoit-Pierre Duplein, 1687 ; Ambroise Pellerin, 1688 ; Gaspard Dufournel, 1688-1692 ; Nicolas Foucault, 1692 ; Claude Bouquin, 1692-1697 ; Louis Geoffroy, 1697-1706 ; P.-J.-T. Hazeur-Delorme, 1707-1722 ; André Joriat, 1722-1728 ; Jacques Deslignery, 1728-1731 ; Joseph Dufrost de Lajemmerais, 1731-1732 ; Etienne Marchand, 1732-1735 ; F.-R. de Beau-Soleil, 1735-1736 ; F.-I. Levasseur, 1736-1746 ; A.-S. Raizenne, 1746-1749 ; F. Morisseaux-Bois-Morel, 1771-1775 ; J.-F.-X. Lefebvre, 1775-1780 ; B.-C. Panet, 1780-1781 ; Pierre Huot, 1781-1793 ; Antoine Rinfret, 1793-1794 ; P.-A. Gallet, 1794-1806 ; Pierre Vézina, 1806-1814 ; F.-X. Marcoux, 1814-1819 ; J.-L. Beaubien, 1819 ; F.-G. Rivard-Loranger, 1819-1836 ; Pierre Duguay, 1836-1843 ; Etienne Payment, 1843-1844 ; F.-X. LeDuc, 1844-1848 ; M.-D. Marcoux, 1848-1886 ; Pierre-H. Marchand, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

LA FAYETTE ET LE CANADA

A l'âge de dix-neuf ans, La Fayette disait adieu à ses parents, à sa jeune femme, pour s'embarquer à destination des Etats-Unis sur un navire frété à ses frais. Frappé par sa haute intelligence, Washington se prit d'amitié pour cet étranger à qui le congrès reconnut—fait exceptionnel—son grade de major-général, ce qui lui donnait droit au commandement d'un corps d'armée.

En mettant pied à terre en Amérique, La Fayette conçoit un projet dont il ne cessera durant plusieurs années de rêver l'exécution. La conquête du Canada lui semble une entreprise digne de marcher de pair avec la libération des colonies anglaises. Quelle gloire s'il parvenait à rendre à sa patrie les contrées que la Grande-Bretagne lui avait enlevées ! Ce serait aussi mettre le comble à la mesure d'humiliation que l'on est en train d'infliger à l'ennemie séculaire. Allant au devant des désirs de La Fayette, le congrès de 1778 décide de chasser les Anglais de leurs possessions du nord et le nomme commandant de l'armée d'invasion. (1)

On aurait lieu d'être surpris de la décision de cette assemblée après l'échec de 1775. Mais, il n'y avait en cette attitude du congrès qu'une feinte destinée à cacher une conspiration montée contre Washington, que l'on voulait brouiller tout d'abord avec La Fayette.

Celui-ci, nommé général sous la seule dépendance du ministre de la guerre, ne voulut pas accepter le commandement à moins qu'il ne fût placé sous les ordres directs de Washington. Ce point ayant été réglé à sa satisfaction, il se met en route pour rejoindre l'armée qui, d'après les instructions du congrès, devait l'attendre à Albany. Il n'arrive dans cette ville, après une course de quatre cents

(1) *Resolved*—That an irruption be made into Canada....and that the command of the army to conduct said irruption be given to Major-General the Marquis de La Fayette and Major-General Conway. (*Journal of Congress*, Jan 22 and 23, 1778).

milles à cheval, que pour constater qu'il n'y avait aucunes troupes à ses ordres. Grande fut son indignation, en s'apercevant alors qu'il avait fait partie, sans le savoir, du complot monté contre Washington par Conway et Gates.

Ce dernier, tout fier de son personnage depuis sa victoire sur Bourgoyne, n'aspirait à rien moins qu'à supplanter le général en chef. Une partie du congrès associée à son projet l'avait nommé ministre de la guerre. Gates s'était hâté de profiter de sa position pour essayer de créer de l'inimitié entre Washington et La Fayette. Ce dernier écrivit à son ami pour lui rendre compte de ce qui se passait et lui renouveler sa profession d'attachement, en se mettant à sa disposition.

Malgré sa déconvenue, l'ambition de faire la conquête du Canada le hantait toujours. Lorsque la France eût décidé de déclarer la guerre à l'Angleterre, l'occasion lui parut propice pour reprendre son projet. Son premier soin fut de gagner à sa cause l'amiral d'Estaing, commandant de l'escadre française. Ce fut chose assez facile, et le jour où il fait savoir à notre jeune enthousiaste qu'il se range à son avis, La Fayette exultant lui écrit :

“Votre à *propos du Canada* fait un admirable effet. Toutes les imaginations sont huchées sur des raquettes (*sic*) et glissent le long du lac Champlain. La mienne est vivement occupée du bonheur de me battre avec vous, avec telle qualité et commandement que ce puisse être.”

Les deux amis élaborèrent un plan de campagne comportant la coopération de la France et des États-Unis. Chacun de ces deux pays devait fournir cinq mille hommes de troupes qui marcheraient sur Montréal et Québec, pendant que la flotte de d'Estaing remontant le Saint-Laurent viendrait les appuyer. Ce projet parut réalisable au congrès qui consentit à participer à son exécution. Restait à obtenir l'approbation de M. de Vergennes. Gérard de Rayneval, représentant de la France aux États-Unis, se chargea de mettre son gouvernement au courant de l'affaire.

Sa dépêche est fort curieuse. Il y est question de "*Canadiens qui sont venus le voir à Philadelphie et qu'il a présentés à l'amiral à bord du "Languedoc."*" "Ils virent, par leurs yeux, la présence des marins du roi et entendirent la messe dont ils étaient privés depuis dix-sept ans." "C'était, dit M. Doniol (1) qui analyse la narration de Gérard, d'anciens amis de la France. L'un d'eux en parlait encore la langue et portait au cou une médaille donnée par M. de Vaudreuil ; la sœur de sa mère avait été la femme de Bongainville et il trouvait un cousin sur l'escadre. Cette visite, qui arriva au milieu des projets sur le Canada, parut à l'amiral fournir l'à propos dont il avait besoin pour adresser à ces Français d'autrefois l'appel prévu par les instructions du roi. Il comptait appareiller aussitôt que La Fayette serait de retour ; en publiant maintenant cet appel, il pouvait faire accroire aux Anglais que l'escadre prenait une autre direction que celle de leurs îles. Le 28 octobre, en conséquence, du *Languedoc* où elle avait été imprimée, il expédia la pièce à Boston. Elle rappelait aux anciens Français de l'Amérique Septentrionale le temps passé, les biens et la grandeur dont ils avaient joui, elle leur présentait la perspective de voir ce temps revenir.

De son côté d'Estaing annonce au comte de Vergennes qu'il a lancé une proclamation aux Canadiens, proclamation qui n'arriva jamais à son adresse, car elle tomba entre les mains des Anglais. Il écrit en ces termes :

"En mer, à bord du vaisseau de sa Majesté, le *Languedoc*, ce 5 novembre 1778 :

"Monseigneur,

"J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai choisi pour publier la déclaration énoncée dans mes instructions le temps le plus rapproché de celui du départ de l'escadre

(1) *Histoire de la participation de la France à l'indépendance des États-Unis.* Il est évident que ces chefs canadiens étaient des sauvages. De Rayneval et d'Estaing se montrent en tout ceci peu renseignés sur le Canada.

du roi, et le moment où quelques sauvages sont venus de très loin pour s'assurer par eux-mêmes et pour savoir à bord si nous étions bien réellement des Français, pour demander à voir le pavillon blanc dont l'aspect les fait toujours danser, à entendre la messe dont ils étaient privés depuis 17 ans, à recevoir l'accolade du révérend père récollet qui est notre aumônier, sans parler de quelques fusils, de la poudre, des balles et de l'eau-de-vie dont ils ne se sont occupés qu'avec modération, mais qu'ils ont acceptée avec grand plaisir."

La réponse de M. de Vergennes vint jeter de l'eau froide sur l'enthousiasme de La Fayette. Il voyait toutes espèces d'objections au projet et pour le présent et pour l'avenir. Il se trouva, pour combler la mesure de désappointement de notre héros, que Washington, pour des raisons autres que celles que faisait valoir le ministre français, refusa de donner son concours au projet de conquête du Canada. Les longues luttes engagées durant plus d'un siècle, entre les colonies anglaises et la Nouvelle-France, avaient laissé assez d'animosité de part et d'autre pour lui faire appréhender une reprise d'hostilités, le jour où la France déploierait encore son drapeau dans ses anciennes possessions. Le plan de La Fayette fut écarté en conséquence de toutes ces oppositions.

A.-D. DECELLES

SIR GEORGES PREVOST

Sir Georges Prevost, gouverneur-général du Canada, voyageait d'ordinaire sans pompe, suivi seulement de quelques officiers de son état-major. Un jour, passant dans une paroisse des environs de Montréal, il s'arrêta chez un riche cultivateur qu'il surprit au milieu des travaux des champs. Sir George lui demanda à dîner sans façon. L'habitant y consentit bien volontiers et, à l'heure du dîner, il le fit entrer dans une immense cuisine où tous, maître et valets de ferme, avaient l'habitude de prendre leurs repas. L'habitant plaça le gouverneur à la tête de la table. Sir George faisait bonne figure, mais ses officiers commençaient à grimacer, quand tout à coup le maître lui dit :— Excellence, je vous ai fait dîner en habitant, maintenant venez dîner en gouverneur. En même temps il ouvrit la porte d'une pièce où une table somptueusement servie était dressée. Inutile d'ajouter que le gouverneur et son état-major y firent honneur.

T.-P. BÉDARD

CHAMPLAIN

Il vient de paraître à Vendôme, France, un ouvrage de M. R. de Saint-Venant, intitulé *Les Seigneuries de Renay, Champlain et Chêne-Carré* qui m'a été gracieusement adressé par l'auteur. J'y relève ce qui a trait à notre Samuel Champlain, ou plutôt ce qui semblerait se rapporter à lui car nous n'avons rien de concluant à son sujet.

Chêne-Carré était un fief relevant directement du comté de Blois. Renay relevait de Chêne-Carré. De Renay relevaient trois fiefs nobles : Chanteloup, la Branchardière et Champlain.

Chêne-Carré, Renay et les trois autres sont situés dans les environs de la ville de Vendôme, laquelle est à huit lieues nord-ouest de Blois et à quarante lieues sud-sud-ouest de Paris.

Le nom de Champlain vient, pense-t-on généralement, de *Campus-Planus*, terre plane ou champ plat. Il se retrouve appliqué à divers fiefs ou seigneuries dans l'île d'Oléron, dans la Mayenne, les Ardennes, la Nièvre, le Cher, etc.

M. de Saint-Venant nous donne la liste des seigneurs du fief Champlain en Vendômois, accompagnée d'abondantes notes et commentaires d'où il résulte qu'il n'y a pas de place pour la famille de Samuel Champlain, et il conclut qu'il faut chercher ailleurs l'origine du premier Canadien.

Son opinion serait que Brouage en Saintonge "servit de berceau à l'un des hommes les plus grands de notre histoire coloniale."

Le contrat de mariage de Champlain dit : "Noble homme Samuel de Champlain, sieur du dit lieu, capitaine ordinaire de la marine, demeurant à la ville de Brouage, pays de Saintonge, fils de feu Antoine de Champlain, vivant capitaine de la marine et Dame Marguerite LeRoy.....le dit Champlain étant de présent en cette ville de Paris."

Nous savons que " noble homme " équivaut à notre terme " écuyer " ou encore " sieur," et que le " de " si généreusement employé dans les actes d'il y a deux ou trois siècles, ne signifie pas la noblesse. Reste l'expression : " sieur du dit lieu ", sieur voulant dire seigneur. Alors : " seigneur du lieu appelé Champlain ? " C'est dans ce sens qu'il faut lire le passage en question.

Le vicomte Oscar de Poli, très connu pour ses études généalogiques, etc. a publié, l'année dernière, dans l'annuaire du conseil héraldique de France, un article où il révèle l'existence d'un fief du nom de Champlain, dans l'île d'Oléron, assez proche du Vendômois on le sait, et qu'il suppose être la terre mentionnée dans le contrat de mariage cité plus haut. Il y a loin de là à une certitude.

Le père de Samuel portait le nom de Champlain. Aurait-il été seigneur d'un fief Champlain lui aussi ? La *Biographie Saintongeoise* publiée à Saintes en 1852 dit Champlain issu d'une famille de pêcheurs.

Nous n'avons donc pas encore trouvé d'autre lieu de naissance que Brouage pour le fondateur de Québec.

Qui sait si le grand-père ou le bisaïeul de Samuel n'habitait pas le fief Champlain en Vendômois d'où il serait parti pour se fixer en Saintonge, petit territoire voisin, et selon la coutume en ces sortes de matières, on l'aurait appelé par la suite du nom du lieu d'où il venait. Des cas semblables étaient fréquents à cette époque.

BENJAMIN SULTE

COUREURS EN PATINS

Les journaux sont, tous les jours, remplis des prouesses de nos coureurs en patins. Qui essaiera de renouveler l'exploit de deux coureurs du siècle dernier ?

En 1760, le général Amherst étant à Montréal et ayant une dépêche importante à faire parvenir au général Murray, à Québec, l'expédia par deux individus qui avaient la réputation de faire de grandes courses en patins.

Les deux courriers parcoururent en dix-huit heures les soixante lieues qui séparent Montréal de Québec.

Ajoutons, pour l'utilité de ceux qui voudraient entreprendre la course, que l'un d'eux mourut quelques heures après son arrivée à Québec.

P. G. R.

LES GUILLOTINÉS AMÉRICAINS

L'article de mon collègue de la Société Royale, M. Benjamin Sulte, sur Antoine Sarras-Beaupré, né aux Trois-Rivières, et guillotiné sous la révolution, m'a rappelé que j'avais un livre fort curieux dans ma bibliothèque, le TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE PARIS par CAMPARDON. Il donne à la fin de son second volume une liste des victimes de Robespierre et de Fouquier-Tinville. Je crois faire plaisir à la curiosité de vos lecteurs, en relevant les noms suivants :

Michel Scamp père, né à Strasbourg, demeurant à Paris, rue Croix des Petits Champs, CULTIVATEUR AMÉRICAIN, arrêté le 6 Germinal.

Pourquoi CULTIVATEUR AMÉRICAIN ?

Charles-François Chambly, né à Louisbourg, au Canada, ex-capitaine dans les troupes nationales de Cayenne, demeurant à Paris, rue Dominique, âgé de 57 ans.

Je ne cite pas les noms de ceux qui sont nés aux Antilles.

FAUCHER DE SAINT-AURICE

NOS MILICIENS DE 1813

Cap Santé, 6 février, 1813.

Monsieur,

M. le commandant m'ayant chargé de l'exécution de l'ordre pour la levée de la milice, je prends la liberté de vous demander quelles sont les infirmités qui doivent exempter les miliciens de servir. Comme je m'attends à un nombre considérable qui chercheront des moyens d'exemption, je vous prie de me faire les réponses.

Il est question de l'asthme, de membres démanchés mais guéris, et différentes sortes de ruptures, etc.

Beaucoup dans ce moment cherchent de l'exemption de servir.

J'ai l'honneur d'être,

in haste,

Monsieur, votre obéissant

serviteur,

FRANÇOIS VASSAL DE MONVIEL, écuyer,

Adjudant général
de milice

GEO. W. F. ALLSOPP,
lieut.-colonel en second.

Québec.

RÉPONSES

Voltaire et le Canada. (I, X, 89.)—M. René de Kerallain se trompe à propos de Voltaire. Voici la lettre qu'il adressait à M. de Moneril en date de Monrion le 27 mars 1757. Elle contient la fameuse phrase relative au Canada, phrase qui a été si souvent niée et contredite. Elle a été citée par M. Eug. Réveillaud, dans son HISTOIRE DU CANADA ET DES CANADIENS-FRANÇAIS, page 238 :

—“ Je suis HISTRION l'hiver à Lausanne et je réussis dans les rôles de vieillard, je suis jardinier au printemps, à MES DÉLICES près de Genève. Je vois de mon lit le lac, le Rhône et une autre rivière. Avez-vous mon cher confrère un plus bel aspect ? Avez-vous des tulipes au mois de mars ? Avec cela on barbouille de la philosophie et de l'histoire, on se moque des sottises du genre humain et de la charlatanerie de nos physiciens qui croient avoir mesuré la terre, et de ceux qui passent pour des hommes profonds parce qu'ils ont dit qu'on fait des anguilles avec de la pâte aigre. On plaint ce pauvre genre humain qui s'égorge dans notre continent A PROPOS DE QUELQUES ARPENTS DE GLACE EN CANADA. On est libre comme l'air depuis le matin jusqu'au soir. Mes vergers, mes vignes et moi nous ne devons rien à personne.

Et voilà ce qu'écrivait Voltaire le 27 mars 1757.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE

Le patron des Canadiens. (II, II, 150.)—De tout temps les Gaulois à leurs principales fêtes et dans leurs réjouissances publiques manifestaient leur joie en allumant des feux sur les hauteurs, sur les montagnes et sur le bord de la mer.

De là chez les Bretons la coutume de faire, à la fête de saint Jean-Baptiste, un feu appelé le FEU DE LA SAINT-JEAN.

Les premiers colons continuèrent au Canada cette habitude des feux du 24 juin. Dès 1636 le P. Lejeune nous donne quelques détails de certains préparatifs à cette fête qui prenait déjà des allures tout à fait populaires. D'après le JOURNAL DES JÉSUITES, le 24 juin 1646 se fit le feu de la Saint-Jean vers les huit heures et demie du soir. M. le gouverneur mit le feu ; le P. Jérôme Lalemant chanta l'hymne UT QUEANT LAXIS et l'oraison de saint Jean-Baptiste. Tous les ans avait lieu cette solennité à la fois religieuse et populaire. “ Mais en 1666, écrit le P. Lemer cier, la solennité du feu de Saint-Jean se fit avec toutes les magnificences possibles. Mgr l'évêque revêtu pontificalement avec tout le clergé, nos pères en surplis, etc. Il présente le flambeau de cire blanche à M. de Tracy, qui le lui rend et l'oblige à mettre le feu le premier, etc.”

M. de Gaspé, dans ses ANCIENS CANADIENS, nous dit comment au siècle dernier on célébrait la fête de saint Jean-Baptiste dans les paroisses du bas du fleuve. Et au commencement de ce siècle à l'île d'Orléans et dans plusieurs autres endroits la Saint-Jean était fêtée avec une pompe particulière.

Canoniquement parlant, il est vrai, saint Joseph est le patron du Canada. Il fut choisi comme tel en 1624 à la suite d'un vœu fait par la population toute entière. Et pendant quelque temps le jour de sa fête on alluma en signe de réjouissance un feu semblable à celui de la Saint-Jean et avec les mêmes cérémonies. Cette coutume disparut bientôt. La fête de saint Joseph a gardé son caractère exclusivement religieux. La fête de saint Jean-Baptiste a pris des allures plus bruyantes de réjouissances populaires, sans cependant se séparer de la religion.

Aussi quand M. Duvernay, fondateur de la société Saint-Jean-Baptiste, songea à établir une fête nationale, tout naturellement son choix tomba sur celle de saint Jean, déjà entrée dans nos mœurs, puisqu'elle avait une existence deux fois séculaire sur les bords du Saint-Laurent.

"C'est en 1834, écrit M. Turcotte, qu'eût lieu la première réunion patriotique des Canadiens d'origine française pour célébrer la fête de saint Jean-Baptiste, leur PATRON NATIONAL. La fête se borna à un banquet auquel prirent part une soixantaine de convives. Le but de cette fête était de cimenter entre les Canadiens les sentiments d'union, de sympathie et de fraternité".

Depuis on a continué tous les ans à célébrer cette fête avec une grande pompe.

C'est donc en 1834 que M. Duvernay, qui fonda en même temps la société Saint-Jean-Baptiste, choisit saint Jean-Baptiste comme notre PATRON NATIONAL, et le 24 juin comme le jour de notre FETE NATIONALE.

RACINE

Les louis d'or et les napoléons de France. (II, IV, 171.)—Le lecteur, pour qui la numismatique n'est pas tout à fait une science inconnue, a dû lire avec quelque étonnement cette note de M. F. R. E. Campeau, au sujet des anciens louis d'or et des pièces d'or frappées sous Napoléon III : "La première émission du louis d'or eut lieu en 1640 sous le règne de Louis XIII. Sa valeur était de \$4.50 de notre monnaie actuelle du Canada. Il y a eu aussi le louis d'or sous le règne de Louis XIV MAIS PAS DEPUIS." (BULLETIN II, V, p. 78).

Le louis d'or a, en effet, été frappé la première fois sous Louis XIII. Il doit son origine à l'abus qui s'était propagé de falsifier, rogner, etc., l'or. Il remplaça l'écu d'or en circulation depuis Charles VI. Cette pièce portait à la face le buste du roi et au revers une croix composée de quatre ou de huit fleurs de lis, d'où le nom de LIS D'OR sous lequel elle est généralement connue. Une espèce de louis particuliers ont aussi été frappés sous ce dernier roi : les LOUIS AU SOLEIL ou AU SOL, ainsi nommés parce que le revers offrait un soleil.

Il y a eu de nombreuses émissions de louis d'or depuis Louis XIV. Citons ceux de Louis XV : les NOAILLES, frappées pendant la minorité du roi, par le duc de Noailles, ministre des finances ;

les MIRLITONS, frappés de 1723 à 1726, appelés ainsi à cause de leur couleur particulière; les CHEVALIERS ou CROIX DE MALTE, ainsi appelés à cause de la croix de l'ordre de Saint-Louis, fondé par Louis XIV en 1693; les LOUIS AUX DEUX L, ainsi nommés à cause des deux L qui s'y trouvent. Tous portent au revers un écu généralement ovale. Les louis d'or frappés sous son successeur Louis XVI, portent, eux, un écu à angles. Aussi les pièces de ces deux rois sont-elles connues sous le nom de LOUIS D'OR A L'ÉCU. Les louis d'or de Louis XVI, qui sur le revers portent l'écu avec les lis et les chaines de Navarre, sont d'ordinaire appelés LOUIS NEUFS.

A cette liste on pourrait ajouter encore les louis de Louis XV et de Louis XVI dits A LA LUNETTE, ceux de Louis XVI, à deux écussons carrés, de 1785; AU GÉNIE, 1792-93, de la République; les pièces de 24 livres, 1793.

Le tableau suivant, puisé aux sources les plus autorisées, fera voir la date des édits décrétant la frappe des principaux louis d'or, avec leurs équivalents en cours du Canada, le franc, dans chaque cas étant supposé représenter 19 de nos cents.

Lis d'or de Louis XIII, édit de mars 1640.....	\$4.05
Lis d'or de Louis XIV, édit de 1655	\$2.56
Lis d'or de Louis XIV, édits de 1665-89-93-1701-04.....	\$3.95
LOUIS AU SOLEIL, édit de 1709.....	\$4.91
Louis de Louis XV, édit de 1715.....	\$4.91
Louis dits DE NOAILLES, édit de 1716.....	\$7.34
LOUIS À LA CROIX DE MALTE, édit de 1718.....	\$5.92
Louis dits MIRLITONS, édit de 1723.....	\$4.42
Louis depuis 1726, édit de janvier 1726 (refonte).....	\$4.90
Louis de Louis XV et de Louis XVI, dits à LUNETTES.....	\$4.90

LOUIS de Louis XVI, à deux écussons carrés, édit de 1785 ;
 au GÉNIE, 1792-93, de la république; les pièces de 24
 livres de 1793..... \$4.59

Valeur réduite des louis, décret du 12 septembre 1810, savoir
 Louis de 48 livres \$8.77
 Louis de 24 livres \$4.38

Sous le règne du dernier empereur des Français il n'y eut que deux pièces d'or de 20 et 40 francs, dit M. Campeau. Évidemment, M. Campeau confond le moyennage de l'or sous Napoléon III avec celui du consulat et du premier empire. Sous le premier Bonaparte (1799-1814) il n'y eut que deux pièces de frappées, l'une de 20 francs, contenant 5,8064 grammes d'or pur, pesant 6,4516 grammes bruts à l'effigie de Napoléon, et l'autre de 40 francs ou DOUBLE NAPOLÉON; sous Napoléon III, il y a eu plusieurs multiples et sous-multiples du napoléon d'or, MAIS POINT DE DOUBLE-NAPOLÉON, et pour qu'il ne puisse subsister aucun doute dans l'esprit de l'amateur numismate, j'en donnerai ici la nomenclature, la date de leur émission avec leur valeur mercantile, c'est-à-dire le prix qu'en exigent les marchands de monnaies.

5 francs, 1854-8	\$1.60 à \$2.00
10 francs, 1856-60	\$3.00 à \$4.00
20 francs, 1854-60	\$6.50 à \$8.50
50 francs, 1836-57
100 francs, 1855-59
5 francs, 1864	\$1.60 à \$2.00
10 francs, 1864-66	\$3.00 à \$4.00
20 francs, 1861-68	\$6.50 à . 50

J.-W. MIL LER

Zachary Macaulay. (II, V, 192.) — Dans l'ouvrage de Samuel J. Watson, intitulé: *CONSTITUTIONAL HISTORY OF CANADA*, (Toronto, 1874), se trouve la note suivante au sujet des pétitions de 1774 demandant une chambre d'assemblée :

“Le nom qui se présente le plus souvent dans toutes les mesures prises pour obtenir une chambre d'assemblée, est celui de Zachary Macaulay, père du plus grand des historiens de la Grande-Bretagne.” (p. 22, note).

Comme c'est là une de ces assertions qui se propagent et qui copiées d'un ouvrage à l'autre, finissent par passer comme des faits avérés dans les travaux historiques, il convient de consigner ici des renseignements exacts sur cette question.

Zachary Macaulay (Zachray, suivant le *BOOK OF SCOTSMEN*, de Joseph Irving, Paisley, 1882), père de Thomas Babington, plus tard lord Macaulay, est né en 1768, à Inverary, sur la Lochfyne, en Ecosse, paroisse dont son père était le pasteur. Son emploi dans la Jamaïque, en Afrique, à Londres, son mariage en 1799, sa mort, le 13 mai 1838, et en général ce qu'on connaît de ses mouvements, fournissent une chaîne complète de preuves négatives, et établissent que le père de lord Macaulay n'était pas le Zachary dont le nom se rencontre si fréquemment dans le mouvement qui s'est fait pour obtenir une chambre d'assemblée pour le Canada, et qu'il n'a jamais été à Québec.

Le Zachary Macaulay de Québec servit comme enseigne à bord du vaisseau de guerre *PRINCESS OF ORANGE*. Il avait été présent à la prise de Louisbourg en 1758, et à celle de Québec en 1759, et s'était après la paix établi à Québec, où il s'occupait principalement du commerce de bois. Son nom ne paraît pas dans les adresses présentées à Carleton en 1766, mais en novembre 1767, il signa une pétition contre un projet d'acte de faillite, et en avril 1768, une pétition contre l'admission de George Allsopp comme secrétaire de la province. Vers juillet 1770, car il n'y a pas de date au document, il signa la première des pétitions relatives à une chambre d'Assemblée qui portant son nom. En 1772, il fit le projet d'exploiter la pêche de la morue, et demanda la concession de 2,500 acres de terre au nord de la pointe Percée, et 2,000 acres sur la rivière, au Renard. Dans l'hiver de 1773, il était à Londres avec Thomas Walker, ayant été nommé avec cet homme bien connu pour former un comité chargé d'agiter la question de la création d'une Chambre d'assemblée, et ils obtinrent l'aide du

baron Masères pour faire présenter les pétitions comme elles devaient l'être.

En novembre 1774, un comité mixte de Québec et de Montréal se réunit à Québec pour prendre des mesures en opposition à l'introduction du droit français. Le premier nom sur la liste des membres de Québec était celui de Zachary Macaulay, et celui de Thomas Walker était à la tête de la liste des membres de Montréal. Dans la liste des mécontents qui, en 1775 et 1776, ont servi avec zèle la cause des rebelles, figure le nom de Thomas Walker, mais non celui de Macaulay. Il paraît ensuite être allé s'établir à Machiche, vu qu'il est désigné comme de cet endroit dans un rapport dans lequel le capitaine Twiss, des ingénieurs royaux, constate qu'il a entrepris de fournir le bois nécessaire aux fortifications. Vers cette époque son nom cesse de paraître sur les pétitions de Québec.

En 1785, il se retrouve encore à Londres, en compagnie de Hay, l'un des hommes arrêtés par Haldimand comme complice de DuCalvet, et avec Walker, comme il est rapporté à Haldimand par Pierre Roubaud, qui veillait de près sur tous les Canadiens à Londres, et rapportait aux autorités tous leurs mouvements et leurs conversations les plus intimes. Le 23 octobre 1786, Macaulay signa une adresse de félicitation à lord Dorchester, à l'occasion de l'heureuse arrivée de Sa Seigneurie à Québec. C'est la dernière fois que le nom de Zachary Macaulay paraît dans aucun document.

DOUGLAS BRYMNER

Le serment du test. (II, V, 197.)—Sur le serment du test, voyez une intéressante étude de M. Philéas Gagnon dans l'*UNION LIBÉRALE* du 3 mai 1889.

P.-G. R.

“ Les troubles de l'église du Canada. ”(II, VII, 212.)— Il est bien probable que Bibaud n'a jamais vu le manuscrit du poème héroï-comique de l'abbé Marchand car après lui avoir donné le titre de *LES TROUBLES DE L'ÉGLISE DU CANADA EN 1728* (BIBLIOTHÈQUE CANADIENNE, p. 8), il l'intitule (DICTIONNAIRE HISTORIQUE, p. 356) *LA QUERELLE DE L'ÉGLISE*.

P.-G. R.

Le cap Anne. (II, VII, 214.)—Le cap Anne fut découvert par de Monts et Champlain dans leur voyage de 1605 et appelé par eux Cap-aux-Isles.

“ Le 15 juillet 1605 nous aperçusmes un cap. Le lendemain nous fusmes au sud, cap, où il y a trois isles proches de la grand terre. Nous nommasmes ce lieu le cap aux isles ” (Champlain, pp. 204 et 205).

Les Anglais l'appelèrent cap Anne en l'honneur de la reine d'Angleterre probablement en même temps qu'ils donnèrent le nom d'Annapolis à une ville qui jusqu'à 1708 avait porté celui de Port-Royal.

RACINE

Nos littérateurs de 1843. (II, VIII, 220.)—Sur les jeunes littérateurs québécois qui en 1843 établirent la SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ÉTUDES LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES, voyez une étude de M. J.-M. LeMoine, dans le COURRIER DU LIVRE, livraison d'août 1896.

P.-G. R.

Canton vs township. (II, VIII, 222.)—Le mot TOWNSHIP est du vieil anglais. Il est dérivé de TOWNSCIP, de l'anglo-saxon TUNSCIP (TUN, enclos, ville, SCIP, SHIP, vaisseau). Du temps des Anglo-Saxons, le territoire occupé par une communauté habitant un patrimoine enclos, une ferme, ou un village renfermé dans certaines limites, formait un TOWNSHIP. Dans le sens légal, en Angleterre, ce mot signifie une ville, ou un village, lorsqu'il y en a plus d'une dans une paroisse ; une division de paroisse, au sein de laquelle il y a un constable spécial et des surveillants pour les pauvres. Aux États-Unis, c'est un territoire subordonné à un comté, dont les habitants jouissent de pouvoirs politiques leur permettant d'administrer leurs affaires locales, comme l'entretien des routes publiques, le maintien des écoles, etc.

Quant à l'origine du mot CANTON, comme traduction on équivalait du mot TOWNSHIP, je me trouve ici en pays de connaissance. J'occupais alors (1866-1870) le poste de rédacteur du PIONNIER. J'étais de l'école des puristes en fait de langue française. Il me semblait qu'il devait y avoir, dans la langue de Louis XIV, un mot équivalent à chaque mot de celle de Shakespeare, et qu'en parlant ou en écrivant en français on doit se servir de mots usités dans cette langue. A la bonne heure, mais comment traduire TOWNSHIP ? Je prends mon dictionnaire et j'y trouve que le mot CANTON signifie " Circonscription territoriale comprenant plusieurs communes et formant une subdivision de l'arrondissement." C'est cela ! me dis-je. Un TOWNSHIP comprend parfois deux ou trois municipalités, ou communes, et il forme partie d'un comté. EUREKA ! c'est trouvé, et voilà le mot lancé dans le PIONNIER du temps et il a été accepté dans la langue, même officielle. Voici comment : En 1870, il s'agit de faire la refonte de nos lois municipales. Il y eut à ce propos une grande CONVENTION des intéressés à Sherbrooke : des préfets, des maires, des conseillers, des secrétaires-trésoriers municipaux, etc, etc. Cette importante réunion dura plusieurs jours. Ses travaux ont produit le CODE MUNICIPAL, rédigé plus tard par feu M. A. T. Marsan, sous la direction de l'hon. Gédéon Ouimet, alors procureur général, et promulgué le 2 novembre 1871. Durant les débats, les adeptes du mot CANTON s'en servirent ouvertement, au lieu du mot TOWNSHIP, et il était évident que le mot allait faire fortune. Mal lui en prit pourtant parmi les traducteurs du Code, à Québec ; car la première version française du Code fut mise au jour avec la tache originelle, TOWNSHIP. On avait ajouté à l'article que le mot français " Canton " voulait dire la même chose ! Alors à quoi bon retenir le mot TOWNSHIP ? Ce n'est que plus tard, après la régénération par le bon sens sans doute, que le mot CANTON fut consacré. Aujourd'hui, il est défini comme suit à l'article 19, par. 5, du CODE MUNICIPAL : " Le mot CANTON désigne tout territoire érigé en canton par proclamation."

Un jour un adversaire me disait : — “ Votre carrière aura été stérile pour votre pays. ” J’y ai souvent songé depuis et je commençais à éprouver des doutes sérieux à cet égard. Mais à présent, je me console et j’espère.

S’il est vrai que celui qui fait croître un brin d’herbe nouveau, est un bienfaiteur de l’humanité, que dire de celui qui remplace un mot étranger à notre belle langue et exprimant la même chose ? S’il n’est pas un bienfaiteur de l’humanité, celui-là, il n’en est pas moins un ami des lettres, car comme l’a dit un penseur : “ S’il n’y a pas de gloire à savoir la grammaire, il y a honte à l’ignorer. ”

L.-C. BÉLANGER

La marquise de Vaudreuil. (II, IX, 230.)—OLIVIER dit qu’après avoir consulté une quinzaine de volumes pour savoir si M. de Vaudreuil, dernier gouverneur du Canada, était marié, il renonce à comprendre ce que disent les auteurs. Qu’il se rende au seizième volume—**LE FORT ET LE CHATEAU SAINT-LOUIS** par M. Ernest Gagnon —et il trouvera tout ce qu’il a cherché en vain jusqu’ici, sans compter qu’il lira un ouvrage très intéressant et qui renferme bien d’autres choses instructives. A la page 125, il verra que le dernier gouverneur du Canada, sous la domination française, était marié à Charlotte Fleury de la Gorgendière, veuve de François Leverrier.

Le frère du gouverneur épousa en 1733, Louise Fleury de la Gorgendière, nièce de la marquise de Vaudreuil.

Enfin Charlotte Fleury de la Gorgendière, sœur de Louise, devint l’épouse de Joseph Marin de la Margue. Voir **DICIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE** de Mgr Tanguay, vol. 3, p. 271.

Je profite de l’occasion pour corriger une erreur que j’ai commise dans “ **L’HISTOIRE DU PALAIS ÉPISCOPAL DE QUÉBEC**, page 117, au sujet du sieur Marin.

Il y avait deux officiers de ce nom, et, n’en connaissant qu’un, je les ai confondus. Celui dont je viens de parler était officier de la colonie, l’autre était lieutenant en second dans le bataillon de la Reine. Montcalm que j’ai cité, parle dans ses lettres des deux Marin et il est facile de voir que lorsqu’il raconte les extravagances du joueur, c’est de l’officier français qu’il s’agit. Cette erreur m’a été signalée par M. l’abbé Casgrain et je m’empresse de la réparer.

MGR HENRI TÊTU

Les fonctions de sénéchal. (II, IX, 233.)—Jean de Lauzon n’a certainement pas été le seul sénéchal de la Nouvelle-France.

Quelques jours après leur arrivée à Québec, le 28 septembre 1663, Mgr de Laval et le gouverneur de Mézy créèrent pour l’île de Montréal une sénéchaussée royale, dont ils nommèrent immédiatement les officiers par provision. Ils attribuèrent la place de juge à M. Arthur de Saily, celle de procureur du roi à Charles Le Moyne ; et pour greffier en chef et notaire de la sénéchaussée, ils nommèrent Mtre Bénigne-Basset qui était déjà greffier de la justice des seigneurs.

Le 9 octobre suivant, le sieur Gaudais délivra des provisions aux nouveaux officiers et leur fit prêter le serment requis. Le 18ième jour du même mois le Conseil Souverain confirma ces nominations.

MATTHIEU-A. BERNARD

QUESTIONS

246—Dans une lettre qu'écrivait Montcalm, le 21 avril 1758, à J.-P. de Bougainville, membre de l'Académie française et frère du navigateur, nous lisons :

“ Si, dans vingt ans d'ici, des hasards heureux et l'ancienneté des services me faisaient arriver à la suprême dignité militaire à laquelle nous devons tous aspirer, alors il suffira peut-être d'avoir aimé les sciences et les lettres, estimé, considéré les gens de lettres pour pouvoir mériter d'être assis avec eux. Ah ! si je n'avais pas eu le malheur (dont je me console jamais) d'avoir perdu mon frère, quel sujet pour la république des lettres.”

Quel est ce frère dont la mort affecte tant Montcalm ? Quelle a été son œuvre ?

LÉONID.

247—Pour quelle raison lord Aylmer, gouverneur-général du Canada, suspendit-il le juge Kerr de ses fonctions en 1831 ?

AVOCAT

248—Si vous voyagez sur la côte nord de la Gaspésie, pour en bien connaître les points saillants par leur vrais noms, on vous montrera le CAP CHAT, avec son phare et sa croix sur le sommet, puis la rivière du CAP-CHAT, la paroisse du CAP-CHAT.

C'est évidemment le nom populaire, mais ne devrait-on pas dire CAP DE CHATTE plutôt que CAP CHAT ?

CHS. ROND.

249—Un de mes amis a vu dernièrement à Montréal, au musée national, le tableau de l'assemblée des cinq comtés. Le peintre y a dessiné une foule de drapeaux tricolores. Or ceci se passait en 1837. Quand ce drapeau a-t-il fait son apparition bénie en ce pays ?

F.

250—Pourquoi a-t-on appelé ainsi le chenal du Moine ?

M. O.

251—Pouvez-vous me dire ce qu'étaient les ENGAGÉS au début de la Nouvelle-France ?

A. M.

252—Qui a fondé les SOCIÉTÉS DE LA CROIX DE TEMPÉRANCE dans le diocèse de Québec ?

MAU

253—En feuilletant le DICTIONNAIRE de Mgr Tanguay j'ai constaté qu'il y avait ici, avant 1759, plusieurs Anglais. Les Anglais avaient-ils alors le droit de s'établir au pays ?

CHAUVIN

254—On me dit que les femmes avaient droit de vote autrefois au Canada pour l'élection des députés. Est-ce vrai ?

A. B. S.